© Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario 2014

Ontario College of Teachers

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Norme d'exercice de la profession enseignante – *ENGAGEMENT ENVERS LES ÉLÈVES ET LEUR APPRENTISSAGE* :

Les membres se soucient de leurs élèves et font preuve d'*engagement envers eux*. Ils les traitent équitablement et respectueusement, et sont sensibles aux facteurs qui influencent l'apprentissage de chaque élève. Les membres encouragent les élèves à devenir des citoyennes et citoyens actifs de la société canadienne.

Représentation graphique anishinaabe de la norme d'exercice *ENGAGEMENT ENVERS LES ÉLÈVES ET LEUR APPRENTISSAGE* :

Bruce Beardy, EAO, artiste oji-cri

© Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario 2014

Représentation graphique anishinaabe de la norme d'exercice
LEADERSHIP DANS LES COMMUNAUTÉS D'APPRENTISSAGE :

Bruce Beardy, EAO, artiste oji-cri

Ontario College of Teachers

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Norme d'exercice de la profession enseignante – *LEADERSHIP DANS LES COMMUNAUTÉS D'APPRENTISSAGE* :

Les membres encouragent la création de *communautés d'apprentissage* dans un milieu sécuritaire où règnent collaboration et appui, et y participent. Ils reconnaissent la part de responsabilité qui leur incombe et assument le rôle de leader afin de favoriser la réussite des élèves. Les membres respectent les normes de déontologie au sein de ces communautés d'apprentissage et les mettent en pratique.

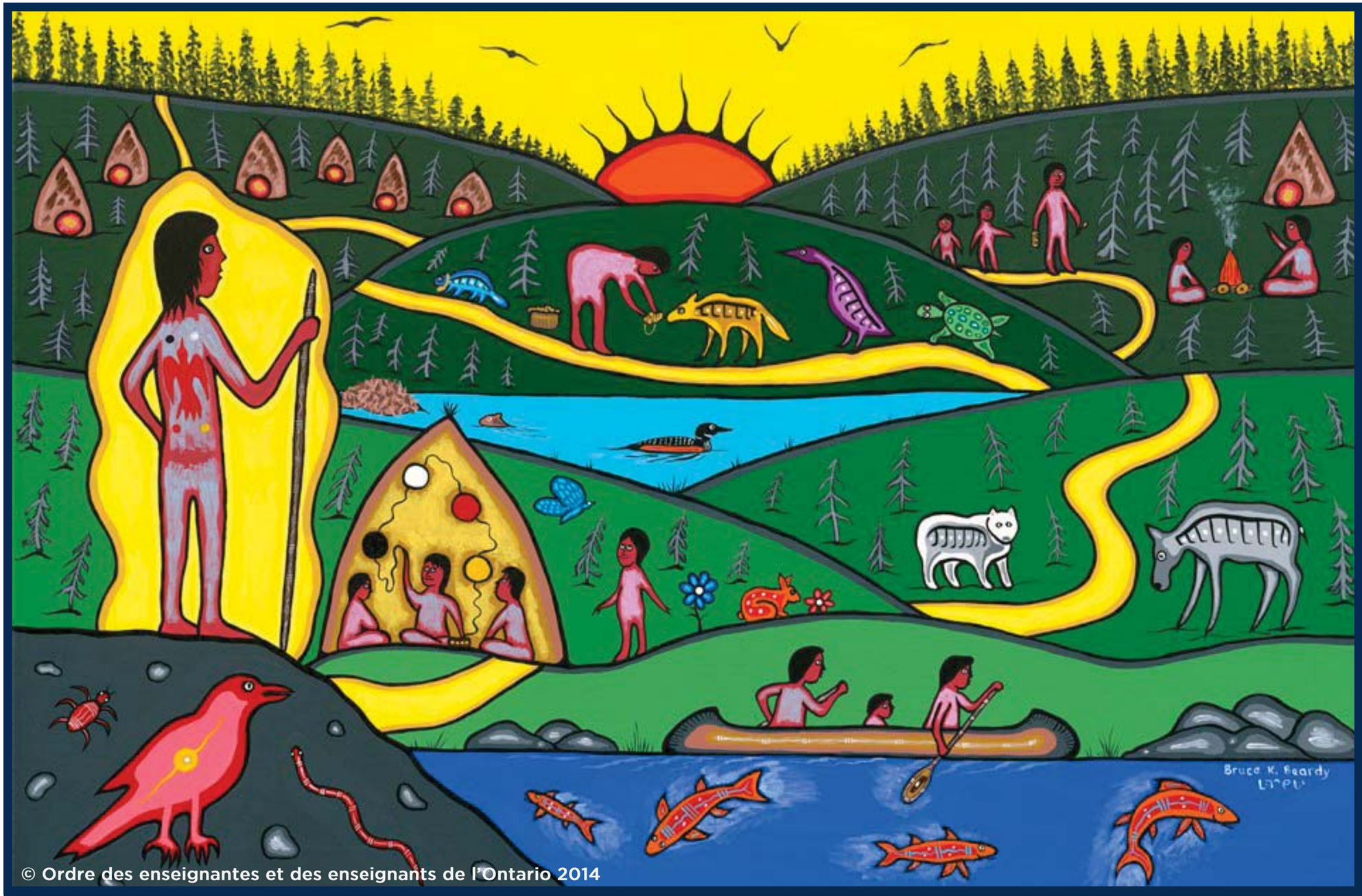

© Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario 2014

Représentation graphique anishinaabe de la norme d'exercice
PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL CONTINU :

Bruce Beardy, EAO, artiste oji-cri

Ontario College of Teachers
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Norme d'exercice de la profession enseignante – *PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL CONTINU* :

Les membres savent que le *perfectionnement professionnel continu* fait partie intégrante d'une pratique efficace et influence l'apprentissage des élèves. Les connaissances, l'expérience, les recherches et la collaboration nourrissent la pratique professionnelle et pavent la voie de l'apprentissage autonome.

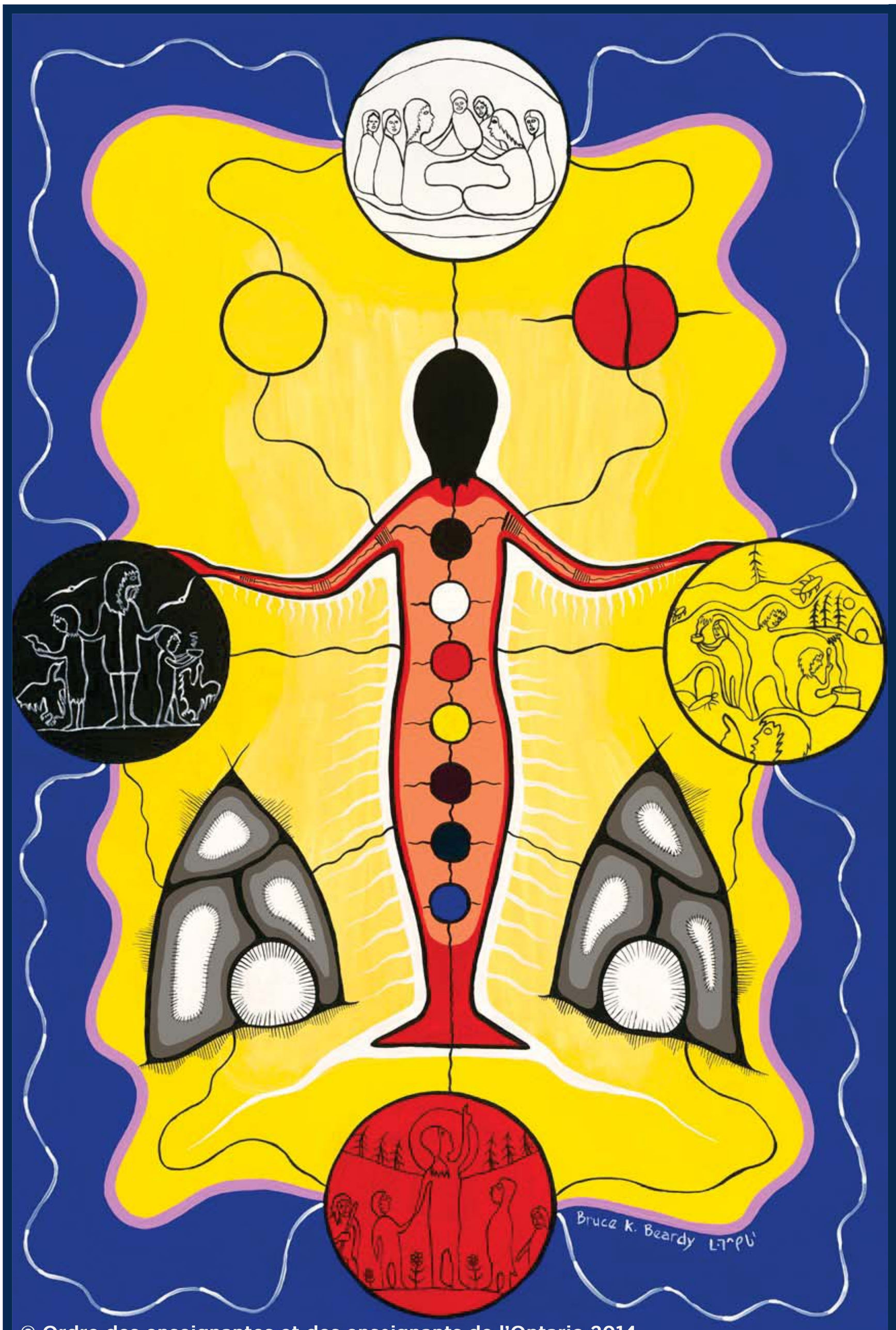

© Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario 2014

Représentation graphique anishinaabe de la norme d'exercice *CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES* :

Bruce Beardy, EAO,
artiste oji-cri

Ontario College of Teachers
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Norme d'exercice de la profession enseignante – *CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES* :

Les membres de l'Ordre visent à tenir à jour leurs *connaissances professionnelles* et saisissent les liens qui existent entre ces connaissances et l'exercice de leur profession. Ils comprennent les enjeux liés au développement des élèves, aux théories de l'apprentissage, à la pédagogie, aux programmes-cadres, à l'éthique, à la recherche en éducation, ainsi qu'aux politiques et aux lois pertinentes. Les membres y réfléchissent et en tiennent compte dans leurs décisions.

© Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario 2014

Représentation graphique anishinaabe de la norme d'exercice *PRATIQUE PROFESSIONNELLE* :

Bruce Beardy, EAO, artiste oji-cri

Ontario College of Teachers
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Norme d'exercice de la profession enseignante – *PRATIQUE PROFESSIONNELLE* :

Les membres de l'Ordre s'appuient sur leurs connaissances et expériences professionnelles pour diriger les élèves dans leur apprentissage. Ils ont recours à la pédagogie, aux méthodes d'évaluation, à des ressources et à la technologie pour planifier leurs cours et répondre aux besoins particuliers des élèves et des communautés d'apprentissage. Les membres peaufinent leur *pratique professionnelle* et cherchent constamment à l'améliorer par le questionnement, le dialogue et la réflexion.